

Bulletin de Liaison du Groupe de Généalogie de l'ARCEA Saclay N° 78

Réunion du 5 avril 2022

Nous nous sommes retrouvés une fois de plus à La Clarté Dieu à Orsay. Nous étions 9 et 3 personnes s'étaient excusées.

I - Le tour de table a permis de présenter les recherches actuelles de plusieurs d'entre nous.

Michel ALEXANDRE a parlé de ses travaux actuels pour réunir des données sur la vie d'un enfant abandonné (en 1800) : « Lorsque j'ai commencé mes études de généalogie, celles-ci m'ont dirigé vers trois ou quatre communes de Seine et Marne. Comme c'étaient des petites communes (moins de 1000 habitants à l'époque), la lecture des tables décennales et des recensements fut assez facile et rapide, et j'appris que j'avais une ancêtre native du département de l'Allier. C'était en 2006, il n'y avait pas encore d'état civil sur le NET. Aussi lorsque les archives de l'Allier furent publiées, ce fut une vraie joie ; joie de courte durée lorsque je m'aperçus que le père de la dame en question était un enfant trouvé (trouvé dans un panier caché dans une haie la veille du Noël de l'année 1800, l'âge de l'enfant était estimé à un jour). Donc finies les recherches d'ascendance pour cette branche-là ! Par la suite j'ai lu que les enfants trouvés étaient suivis par un tuteur, nommé par le juge de paix, l'intervention du juge était aussi requise pour toutes les étapes de la vie de l'enfant : placement, apprentissage, mariage. A l'époque j'avais écrit au responsable des archives de l'Allier pour lui demander où trouver ces documents, il m'avait répondu qu'il n'y en avait pas. Dernièrement en consultant le site des Archives de l'Allier, il y avait de nouveaux ouvrages numérisés. En les feuilletant, j'ai vu que certaines rubriques pouvaient correspondre à des faits divers. J'ai récrit aux archives et j'attends une réponse ».

Il s'intéresse aussi aux querelles entre meuniers de la commune de Soignolles en Brie au sujet de l'utilisation de l'eau.

Nicole PENET nous a brièvement parlé de Jean-Claude ORARD (1855-1929), un ancêtre de son époux qui était chapelier et a été compagnon du tour de France. Elle recherche les étapes de ce tour de France.

Jean-Michel RIFFLET commence des recherches sur sa famille en Champagne, Orléanais, Vosges, Aisne. Il est intéressé par des informations concernant du personnel de la SNCF. Il lui est conseillé de s'adresser au « Centre national des archives du personnel » situé à Béziers. Il peut être joint à archives.beziers@sncf.fr. Par retour de mail, le demandeur se voit attribuer un



numéro de recherche et doit remplir un formulaire en ligne permettant de traiter au mieux sa demande.

II - Informations généalogiques : Michel STELLY a fait part d'informations touchant le monde de la généalogie (généralement tirées de la Revue Française de Généalogie) :

- **De nouveaux documents sont régulièrement mis en ligne** dans de nombreux départements par exemple les recensements de 1946 les registres d'état civil jusqu'en 1921. Il faut aussi savoir que les listes électorales sont disponibles après 50 ans ce qui permet de trouver des dates et lieux de naissance par exemple.
- La façon d'utiliser **la base des décès** depuis 1970 mise en ligne par l'Insee a été évoquée.
- **Changer de nom.** La loi du 2 mars 2022 (loi Vignal) élargit les possibilités de changement de nom : on peut dorénavant prendre le nom du parent qui ne l'a pas transmis ou les 2 noms de nos parents. La demande doit être faite auprès de l'officier de l'état civil de son lieu de résidence ou de naissance. Après un délai de réflexion d'au moins un mois puis confirmation de la demande (comment ?) le changement est consigné dans le registre de l'état civil en cours mais ce changement n'est possible qu'une seule fois dans la vie. Le changement était déjà possible pour de nombreuses raisons mais il était soumis à l'appréciation d'un juge.
- Des recherches dans **l'état civil consulaire** pour les français ayant vécu à l'étranger. Les actes sont communicables s'ils datent de plus de 75 ans pour les naissances et mariages, sans délai pour les décès. Ils ont été microfilmés jusqu'à 1899 et librement consultables aux Archives diplomatiques à La Courneuve. Les actes depuis 1900 sont au service central de l'état civil à Nantes. Ils ont été numérisés et indexés. Ils sont aussi consultables par l'intermédiaire d'un agent de La Courneuve. Il est possible de faire une demande écrite.
- L'Edit d'Henri II de février 1556 concerne l'obligation faite aux femmes célibataires ou veuves de **déclarer leur grossesse.** La peine de mort devait être prononcée contre les femmes qui, ayant caché leur grossesse et leur accouchement, étaient convaincues d'avoir laissé périr leur enfant (il y avait présomption d'infanticide, crime puni de la peine de mort) sans recevoir le baptême (donc sans être déclaré). Il n'était pas défini si la déclaration devait être faite verbalement ou par écrit mais il existe des registres de déclaration de grossesse très intéressants pour le généalogiste dans le cas de l'abandon du nouveau-né si la mère est connue. Cette déclaration est souvent faite vers le 7ème mois. Elle peut aussi servir au curé à désigner le présumé père lors du baptême. Cette loi a été abrogée de fait en 1791 mais on peut encore observer des déclarations quelques années après.

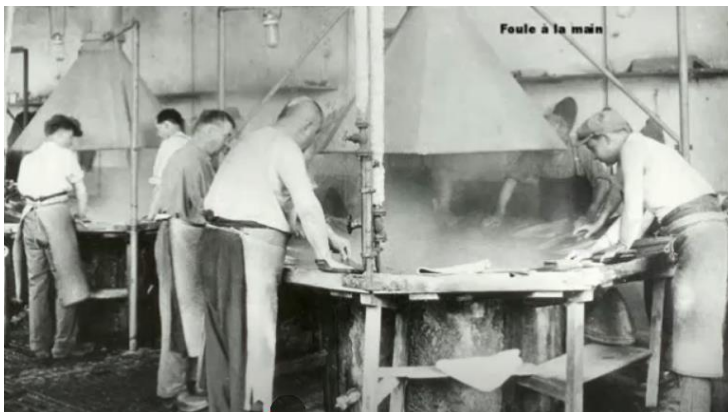
III – Exposé sur la fabrication de chapeaux en feutre.

Pour faire suite aux recherches qu'elle mène sur un ancêtre compagnon chapelier, Nicole PENET a présenté les différentes étapes de la fabrication de chapeaux en feutre pour hommes et pour femmes.



Atelier Musée du chapeau de Chazelles sur Lyon.

Le matériau utilisé pour cette fabrication était un feutre fait à partir du poil de lapin. Par des mélanges judicieux, on obtenait différentes qualités de feutre, depuis le lapin domestique, le lapin de garenne et le lièvre les qualités étaient de plus en plus belles. La qualité finale dépendait aussi de la place du prélèvement du poil sur la peau de l'animal : dos, flanc, ...



Travail de foulage.

Cette fabrication était très complexe et l'on peut citer les différentes techniques ou machines employées : souffleuse, bâtisseuse, semousseur, foulage, passeur, cônege, secrétage, carreleteuse, éjarrage, jingage, trempage, barbotage, apprêtage, appropriage, formage de la tête, abattage des bords, lustrage, casterinage, arondissage, repassage, garnissure, emballage. 75 opérations réparties sur un mois étaient nécessaires à la fabrication d'un chapeau.

Une des opérations les plus importantes était le foulage qui permet le feutrage (la liaison) des poils entre eux. Les fouleurs

travaillaient à 6 ou 8 devant des cuves. Au centre de la cuve il y avait un bain d'eau bouillante additionné de 5% d'acide sulfurique. Les fouleurs travaillaient dans une atmosphère chaude et humide très pénible. Leurs mains souffraient beaucoup de la manipulation des pièces arrosées de cette eau bouillante acidifiée. Cette opération a été mécanisée par la suite mais l'atmosphère malsaine demeurait.

Nous avons pu toucher une « cloche » résultant de l'opération d'appropriage et voir un cadre comportant la photo d'une réclame de la chapellerie Mossant.

Ces techniques sont décrites à l'atelier musée du chapeau de Chazelles sur Lyon.

La présentation du film "La chapellerie Mossant" tourné en 1975 relatant la fabrication du chapeau dans l'usine Mossant où Jean-Claude ORARD avait travaillé, a clos la réunion.



Réclame de la chapellerie Mossant

La prochaine réunion se tiendra le mardi 14 juin après-midi à la Clarté-Dieu à Orsay. Ceux qui le souhaitent pourront participer au déjeuner pris sur place avec les membres du bureau de l'ARCEA-Saclay.